

## **Annexe 7 : Politiques concernant le choix du jury de thèse et l'organisation de la soutenance**

\* \_ \* \_ \* \_ \*

### **Choix de l'examineur externe et du jury de thèse**

Lorsque la thèse de doctorat est déposée, le directeur de thèse doit suggérer les noms pour les membres du jury ainsi que les noms de deux personnes qui pourraient servir comme examineur externe. Les CV de ces personnes sont également nécessaires. C'est le doyen de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal qui fait le choix final de l'examineur externe. Voici quelques éléments importants à considérer dans la proposition:

Les personnes suivantes sont exclues comme examineurs externes:

- a) Personnes provenant de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées (quelque soit leur compétence) puisqu'elles relèvent du même doyen.
- b) Personnes provenant des facultés d'administration des universités du programme conjoint
- c) Personnes avec des liens trop directs avec soit HEC Montréal (professeur associé ou professeur affilié) ou avec le directeur de thèse (ex: récent ex-étudiant; membre de la famille; co-auteur). À noter que la deuxième partie de cet énoncé s'applique également aux propositions pour les autres membres du jury.
- d) Personnes ne possédant pas de Ph.D. (sauf dans des cas très exceptionnels - dossiers de recherche reconnus).

### Frais de déplacement :

Le résultat des exclusions mentionnées ci-dessus est que nous devons la majorité du temps chercher des examineurs externes en dehors de Montréal. Cela peut engendrer des frais de déplacement. Le programme est prêt à assumer ces frais lorsqu'ils sont justifiés et raisonnables, mais cela devient plus lourd quand la personne choisie vient de l'étranger. Voici la politique du programme à ce sujet:

- a) Le programme ne disposant que d'un faible budget lié à cette activité, nous vous encourageons à demander à l'examineur externe d'envisager le «format économique» pour toutes les dépenses encourues par la soutenance de thèse. Celles-ci ne devraient pas dépasser 1000\$ canadiens.
- b) Si le déplacement occasionne des frais de plus de 1000\$, différentes options sont possibles... :
  - On peut organiser un vidéo ou télé-conférence qui permet une présence virtuelle;
  - Le directeur de thèse (ou une autre source) peut couvrir la balance des frais de déplacement et de séjour au-delà du 1000\$;
  - Si les autres options sont impossibles, le rapport écrit de l'examineur externe est lu par le président rapporteur et les questions sont posées à l'étudiant. Il s'agit d'une solution de dernier recours.

Lorsque l'examineur externe vient de l'étranger, le programme encourage fortement le directeur de thèse à organiser en même temps un séminaire pour les étudiants de doctorat.

### Information requise

Pour s'assurer du meilleur choix possible d'examineur externe, nous demandons un curriculum vitae pour chacune des personnes proposées.

### Vérification de la disponibilité des membres du jury

Veillez noter que c'est la responsabilité du directeur de thèse de vérifier que toutes les personnes suggérées pour le jury (incluant présidents-rapporteurs, membres et examinateurs externes) soient disponibles avant de les proposer.

### **Rôle du Président-rapporteur**

Le président-rapporteur préside la soutenance et il est aussi responsable de son organisation. Cela comprend les démarches suivantes:

- Vérifier que les membres du jury soient d'accord pour procéder à la soutenance;
- Demander à l'examineur externe de fournir son rapport écrit au moment où il statue sur l'acceptabilité de la thèse pour soutenance (voir ci-dessus).
- Établir avec les membres du jury et avec l'étudiant une date pour la soutenance.
- Le président-rapporteur doit également tenir compte des disponibilités des membres du comité de phase III non retenus pour le jury dans le choix de la date de soutenance.

### Rapport écrit

L'examineur externe doit fournir un rapport écrit sur la thèse signé et daté avant la soutenance et envoyé au Président-rapporteur au moment où on statue sur la tenue de la soutenance. Ce rapport (de 2 ou 3 pages) devrait commenter les forces et faiblesses de la thèse, indiquer si elle est acceptable pour soutenance, et suggérer s'il y a lieu des modifications requises. Le Président-rapporteur peut montrer le rapport à l'étudiant avant la soutenance avec la permission de l'examineur externe.

### **Rôle du « représentant du directeur de l'École »**

Les règlements de l'Université de Montréal prévoient la présence d'un « représentant du directeur de l'École » lors de la soutenance de thèse. Le représentant est choisi par la direction du programme une fois que la date de la soutenance est établie. Il s'agit d'un professeur dans un domaine de spécialisation différent de celui de la thèse. Son rôle est de veiller à l'intégrité de la procédure. Il n'est pas un membre du jury et, bien que présent lors de la soutenance et des délibérations, il ne participe pas formellement à l'évaluation.